



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Août 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : jeudi 20 août 2020

Date de l'affichage : jeudi 20 août 2020

L'an **deux mil vingt** et **vingt-sept août**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**André PEYRET, 1^{er} Adjoint**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Corine FURNON, Caroline HAOUR, Fadila KAHOUL, André PEYRET, Michel PICHON, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE.

Excusé : Jean-Pierre CREPET

Pouvoirs :
Emilien JOUSSERAND a donné pouvoir à André PEYRET
Pierre GIRAUD a donné pouvoir à Lydie FAISANDIER
Henri PRAMALION a donné pouvoir à Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE

Estelle REDON a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Approbation du dernier compte rendu – Séance du 20 juin 2020

Il est proposé de joindre au compte rendu les observations faites par mail de Carole HAOUR sur le projet de compte rendu.

« 1 - approbation du dernier compte rendu

Sauf erreur, ce n'est pas Michel Pichon qui a été oublié dans la commission urbanisme mais Henri Pramalion

7 - approbation du budget primitif 2020 de la commune :

Caroline Haour ne s'interroge pas sur la création d'un 5^e classe, mais sur la **construction** d'une 5^e classe qui avait été annoncée et dont le projet a semble t-il été abandonné.

Ce que " M le Maire précise..." dans l'écrit, n'est pas ce qui a été oralement dite lors du conseil.

9- questions diverses :

Caroline Haour s'interroge :

- non pas sur la mise en place du régime indemnitaire pour les agents de la commune mais sur le fait que **cette mise en place aurait dû être terminée en 2019**.

La suite écrite à ce sujet "M le Maire précise..." n'est pas celle qui a été dite oralement.

- sur le fait que la sécurisation de la RD 108 devrait être une urgence et que pour autant aucun budget n'est alloué pour cela. Ne faudrait-il pas le projeter assez vite?

Il n'y a pas eu de réponse orale faite à ce sujet.

- non pas sur l'extension des horaires d'ouverture de la mairie mais sur le fait **qu'une secrétaire va**

passer à plein temps et que pour autant les horaires d'ouvertures au public ne seront ni élargis ni mieux adaptés aux personnes qui travaillent, comme annoncé en commission finance par M le Maire.

- Henri Pramalion a lu dans le journal qu'une aide supplémentaire de Loire Forez va être allouée pour les offices de tourisme. Il espère qu'il y aura des retombées pour Chambles »

Modification des horaires pour l'école de Chambles à compter du 1^{er} septembre 2020

Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport et la proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Périscolaires, Enfance et Jeunesse du 19 août 2020,
- **Vu** le code de l'Education, notamment son article L 521-3 et les articles D 521-10 à D 521-12,
- **Vu** le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
- **Vu** le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
- Après avis favorable de l'autorité scolaire responsable,

DELIBERE :

APPROUVE, à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2020, la mise en place des horaires d'entrées et de sorties des élèves de l'école publique de Chambles comme suit :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30-11h30 13h30-16h30	08h30-11h30 13h30-16h30		08h30-11h30 13h30-16h30	08h30-11h30 13h30-16h30

La séance est levée à 22h20

Fait à Chambles, le 27 Août 2020

Vu le Secrétaire de Séance,
Estelle REDON

Vu le Maire
M. Pierre GIRAUD